choix n'était pas douteux, étant donné l'ovation faite au président à son arrivée sur l'estrade. Paul Leprapie est l'éminent envoyé du pays ; il est aimé — il a rendu tant de services ! — il jouit d'une popularité de bon aloi ; en lui s'incarne depuis 18 ans le parti républicain.

L'assemblée clame son nom avec frénésie.

Dans une allocution charmante, pleine d'humour et aussi d'émotion, il remercie tous les ligueurs, qui sont ses amis, de l'accueil enthousiaste qu'ils lui font ; c'est là la meilleure preuve qu'il est resté en communauté parfaite d'idées avec eux. Ils peuvent compter sur son dévouement et son concours en toutes circonstances. Il fait appel, en terminant, à leur aide pour obtenir sa candidature auprès des indécis et des timorés. La Ligue fixe ensuite Attiches comme devant être le lieu de sa prochaine assemblée générale de juin 1908.

Les assises de la Ligue terminées, les républicains entendirent une belle conférence faite, sous les auspices de la Société Républicaine des Conférences Populaires, par M. Boutes, préparateur à la Faculté des Sciences. [illegible]

M. Boutes fut à diverses reprises chaleureusement applaudi.

Douai-Ouest

A Monsieur Monier, candidat aux élections cantonales du canton Ouest

Monsieur le candidat,

Vous ne vous étonnerez pas qu'au début de la campagne électorale, étant sollicité par votre entourage et aussi par celui de M. Mannier, maire de Raimbeaucourt, je cherche à fixer mon opinion sur ce dernier et sur vous.

Dans mon embarras, que vous allez comprendre, je vous demande quelques précisions.

Je vous ai entendu à diverses reprises : vous déclarer « socialiste unifié » et comme je vous crois un homme sincère, j'en avais conclu que le programme des unifiés était le vôtre.

Or, je me trouve aujourd'hui très perplexe, car j'ai lu, il y a quelques jours, dans le *Réveil du Nord*, un article où l'on vous attribue des opinions absolument conformes au programme radical-socialiste et même radical.

Et alors je me dis il y a là un point à éclaircir ; M. Monier aura à cœur de le faire et je vous prie loyalement de me tranquilliser, d'un seul mot, en répondant à la question suivante :

Avez-vous été et êtes-vous socialiste unifié, fidèle au programme de ce parti en même temps qu'adversaire du gouvernement actuel que le parti socialiste unifié combat et contre lequel M. Goniaux, par exemple, vote à chaque instant ?

Ou bien êtes-vous radical-socialiste ou radical, fidèle au programme de ce parti et adversaire, par suite, des unifiés ?

Fixez-moi, je vous prie, pour que je puisse faire campagne utile.

Un électeur radical-socialiste du canton Ouest.

Canton de Clary

Le comité radical du canton de Clary vient de se réunir en Congrès pour désigner ses candidats au Conseil d'arrondissement. Le Congrès a chaleureusement remercié MM. Finois et Lépousez, conseillers sortants, de leur dévouement et de leur belle attitude républicaine. M. Lépousez ayant déclaré ne plus vouloir solliciter le renouvellement de son mandat, l'assemblée, après avoir acclamé à nouveau la candidature de M. Finois, a particulièrement insisté pour décider M. Alfred Mélayers, industriel à Caudry, à accepter d'être aussi candidat.

Aux vives sollicitations de ses amis, M. Mélayers a répondu par une question politique absolument catégorique :

Si les radicaux du canton de Clary sont de l'avis de ceux qui pensent que notre parti doit s'appuyer à droite, nous ne sommes plus d'accord ; tous, vous connaissez mes sentiments politiques, vous me savez tout à fait à l'extrémité du parti et je ne puis être votre candidat que si, vous comme moi, vous dites que les réformes sociales ne pourront se faire qu'avec tous les éléments de gauche.

Finalement, M. Mélayers a accepté la candidature comme radical-socialiste.

A la suite de cette réunion, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

Le Comité républicain radical du canton de Clary, réuni en Congrès le dimanche 16 juin 1907, après examen de la situation politique actuelle, déclare nettement réactionnaire toute alliance ou compromission des radicaux avec les partis de droite, condamne également les menées anarchistes ou antipatriotiques et exprime le vœu de voir se reconstituer le bloc de toutes les forces de gauche, tel que l'avait compris le ministère Combes, où véritablement les radicaux, les radicaux-socialistes et les socialistes qui ont voulu la séparation des Eglises et de l'Etat veulent aussi, avec l'ordre et la liberté, donner au pays les retraites ouvrières obligatoires, l'impôt sur le revenu et toutes les réformes sociales qu'exigent le progrès et l'humanité.

LES GRÈVES

CHEZ LES MENUISIERS

A CAMBRAI

A Cambrai, la grève des menuisiers est terminée. Une augmentation de 10 % a été consentie aux grévistes.

LA RÉGION

BREVET ÉLÉMENTAIRE

Aspirantes

Voici quelles ont été les épreuves écrites du brevet de capacité :

Orthographe. — La Touraine. — Si vous avez traversé, dans les mois d'été, la belle Touraine, vous aurez longtemps suivi la Loire paisible avec enchantement, vous aurez regretté de ne pouvoir déterminer, entre les deux rives, celle où vous choisiriez votre demeure.

Lorsqu'on accompagne le flot jaune et lent du beau fleuve, on ne cesse de porter ses regards dans les mille détails de la rive droite. Des vallons peuplés de jolies maisons blanches qu'entourent des bosquets, des coteaux jaunis par les vignes, de vieux murs couverts de chèvrefeuille ; des jardins de roses, d'où sort tout à coup une tour élancée, tout rappelle la fécondité de la terre ou l'ancienneté de ses monuments et tout intéresse dans les œuvres de ses habitants industrieux. Rien ne leur a été inutile : il semble que, dans leur amour d'une si belle patrie, ils n'aient pas voulu perdre la moindre [illegible] de son terrain, le plus léger grain de sable. Vous croyez que cette vieille tour démolie n'est habitée que par les hideux oiseaux de la nuit ? Non, [illegible] la tête riante d'une jeune fille sort du lierre poudreux, blanchi sous la poussière de la grand'route ; si vous gravissez un coteau hérissé de raisins, [illegible] à vos pieds : c'est que la roche même est habitée et [illegible] des familles de vignerons respirent dans ces profonds souterrains, abritées dans le [illegible] par la terre nourricière qu'elles cultivent [illegible] pendant le jour.

Alfred de Vigny.

Questions : I. Expliquer les mots ou les expressions : *avec enchantement — porter ses regards — vallons peuplés de maisons — coteau hérissé de raisins — tour démolie.*

II. Analyser les mots invariables de la première phrase et « c'est que la roche même est habitée ».

III. — Analyser logiquement la première phrase jusqu'à « votre demeure ».

IV. — Quelles impressions vous laisse la lecture de cette page ?

Composition française. — Voudriez-vous encore être une petite fille ou êtes-vous heureuse d'avoir grandi ? Souhaitez-vous de devenir plus âgée ? Donnez les raisons qui justifient votre opinion.

Arithmétique. — I. Vous avez à multiplier 39 par 19. Dire ce que deviendra le produit si vous ajoutez une unité au multiplicande et une unité au multiplicateur. Tirez de cette constatation une règle pratique de calcul mental pour la multiplication de deux nombres de deux chiffres terminés l'un et l'autre par 9.

II. Une boîte cubique qui mesure intérieurement 0 m. 1 de côté, pèse pleine d'eau 1.040 gr. On place dedans un certain nombre de pièces de 5 francs en argent ; une partie de l'eau s'écoule et le poids de la boîte est alors de 1.990 gr. On demande : 1° Quelle est la somme d'argent qui a été placée dans la boîte ; 2° A quelle hauteur s'élèverait le niveau de l'eau si on en retirait les pièces.

La densité de l'argent monnayé est 10,3.

A LILLE

Ont été définitivement reçues : Miles Alexandra Léontine, Anssel, Bacqueville, Bacrot, Balligan, Baret, Barrez, Becquart, Bense, Béghin, [illegible], Biervacque, Bonduel, [illegible], Carton, Carlier, Carpentier Marie, Carré, Cauliez Jeanne, Chaveron, [illegible], Cleuteau, Clerquin, Cogniart Suzanne, Combel, Cadinaert, Coquerelle, Cordier, Corneille Suzanne, Costenobel, Coulon Marguerite, Craye, Damide, Damman, Dathis, Deboisne, Duchin, Decock, De Corbie, Decreus, Decroix, Dellaplaine, Delbrassines, Degraeve, Déhu, Dejonghe, Dekeyser, Delcambre, Delcourt Yvonne, Delay Pauline, Delmar Lucienne, Delmolle, Demay, Denys Germaine, Derouder, Dessy, Dernoncourt.

Miles Desombre, Despinghe, Despinoy Léa, Destrumaux, Destombes Yvonne, Detres, Devaux, Devergnies, Dever, Deudlia, Dubois Eloïse, Dulurque Germaine, Duburque Laurence, Dufour, Dufresnoy, Dugardin Yvonne, Dupont, Dupuis, Duriau, Dussart, Duval, Duvillier, Evrard Suzanne, Faleur, Fenaux, Flinois, Flipo, Florin, Fleurez, Focqueu, Foblen, Fontaine, Forlin, Foucart, Foudrain, Fourmault Caroline, Fournier Marie, Frappé, Fromaux, Gallet, Germain, Ghesquière Jeanne, Ghesquière Madeleine, Gibon, Gir, Glorieux Zoé, Godefroy, Goslin, Bertha, Gosselin Léa, Grandelle, Grave, Grésil, Grivegnée, Grossemand-Dorimond, Guerra, Hanot, Hahn, Halles, Hameau, Hanon, Hénuime, Hécart, Héchinger Gabrielle, Héchinger Anne-Marie, Hédoin, Hellin, Hennetaux, Hennebelle, Hérand, Herman, Hourlier, Huguet.

Les examens continueront aujourd'hui.

A DOUAI

Ces examens ont commencé lundi. Sur 283 aspirantes, 158 seulement ont été admises à prendre part aux épreuves de la deuxième série. Miles Alidé, Agel, André, Baudoux, Bauduin, Béhague, Berlon, Bitault, Boidin, Bottin, Boutaillier, Boulin, Boely, Broussard, Bracq, Bresseille, Brochard, Bouard, Buirette, Bulcke, Caby, Cachera, Caignet, Calvarin, Cambier Julienne, Cambier Louise, Carlier, Carlon, Cathelineau, Caucy, Chautrel, Cholens, Choteau, Cocheteux, Copin, Gorlau, Canez, Crocfer, Dassoncourt, Dassonville, Davaine, Debuyer, Degvaudan, Delabrousse, Delbart, Delcroix, Delevai Jeanne, Delevai Marthe, Delfolie, Delloués, Demen, Demaret, Demarle, Demol, Deregnaucourt, Deschodt, Desaint, D'Etat, Dodin, Donnaint, Drumigny, Dubois, Dubus, Duflot, Dumont, Fares, Fauvarque, Fringado, Flinois, Foucau, Foulon, François, Gavary, Grard, Hary, Henry, Heize, Hendrick, Hourdeau, Jacobo, Jeune, Jivart, Juste, Lafroy, Lagneaux, Lamourette, Lamouret, Landas, Langlois, Lariviere, Lecat, Lefebvre, Lefrançois, Lefranco, Legistre, Leleu, Lemaître, M. L., Lermoyeux, Leroy, Lesecq, Machut, Mahieux, Maloteaux, Maurand, Marchand, Martel, Mercier, Messian, Monral, Morniais, Mortier, Mays, Noël, Olivier, Packet, Pavot, [illegible], Pierret, Pinquet, Pomier, Poliez, Poulain, Prevost, Renaux Ruoq, Rigaux, Roudneffe, Ruffin, Ruskone, Sacrèges, Saugnez, Sipra, Beols, Soutté, Tellier, Théry, Thomas, Thuillier, Tillois, Titrem, Toutolle, Trottin, Vandamme, Vanderkerkove, Vandereruyssen, Vanicalk, Veré, Vasseur, Verhague, Vérièpe, Verschaeve, Villette, Warnier, Yserman.

A ARRAS

Résultats définitifs des examens oraux pour les jeunes filles inscrites du numéro 1 au numéro 116. Sont admises : Miles Barel, Betz, Béthencourt, Bachelet, Bauthors, Brasme, Brayelle, Briache, Cappe, Caron, Carpentier, Caruelle, Caullier, Clerc, Cornard, Crétel, Déhuire, Décatoire, Deprez Camille, Deprez Suzanne, Diévart, Frialle, Garostte, Garnez, Glorlant, Isembrandt, Lagache, Lamant, Laurant Blanche, Laurent Rose, Lebanneur, Lecat, Legras Alice, Lengagne, Luttre, Maubour, Manesse, Martin Germaine, Martinache, Mégret, Merchier, Mortier, Neveux, Roch, Ryckelinck, Scharre, Singer, Tassart, Tristram, Vanlande, Villain.

Résultats des examens des jeunes filles de 116 à 205, admises aux épreuves de la 2e série :

Sont admises à subir les épreuves de la 2e série : Miles Auguet, Barbier Elisabeth, Berthomme, Bastien, Bernard, Blandin, Brunaux, Buct et l'évidrail, Caron, Canil-Lacosta, Damiens, Dumonceaux, Dien, Dufresne, Dupire, Dutriau, Fievet, Fontaine, Fauquant, Fréval, Gallandeaux, Godin, Gosselin, Guéant, Jaudry, Hanotte, Hennecque, Jacquart, Landréat, Laurent Ida, Landru, Lecoutre, Lelièvre Zélie, Lefilleul, Lequeux, Machut, Magnenlaux, Marleaux, Mayeux, Mulle, Pardevinnet, Quignon, Richard, Tai, Tricon, Wauliez, Wyman Young.

Les épreuves de la 3e série commenceront à 1 h. 3/4 pour les aspirantes ci-dessus.

Toutes les candidates du n° 1 à 116 ont été reçues aux épreuves pratiques, sauf deux.

A SAINT-OMER

La session du brevet élémentaire pour les filles s'est ouverte, à Saint-Omer, lundi, à l'Hôtel des sapeurs-pompiers. Il y avait 152 aspirantes inscrites ; 149 ont répondu à l'appel de leur nom. 92 ont été déclarées admissibles aux épreuves. Ce sont : Miles Attagnant, Bart, Bar, Benoit, Berteloot, Bonnade, Bacquet, Boucher, Brulous, Cacheux, Catrice, Cauwet, Claye, Caquant, Courbot, Dion Dauquemeville, Dabrague, Declerck, Dehaeve, Delannoy, Delrue, Delmotte, Delobel, Dernoel, Deville Jeanne, Denvette, Dot de Mendrevllle, Dregery, Dewatte, Duhamel, Dupont, Blanche, Estrière, Evenin, Hélène, Evrard Julienne, Fricheux, Fouquart, Fusillier, Godefroy, Guerbois, Gendre, Hanon, Halton, Josnnin, Keirel, Lanvin, Leblanc, Lacigne, Leclercq, Laleu, Aimée, Lelos Cécile, Lemaire, Lemay, Leroy, Lévêque, Lilessart, Lormier Isabelle, Lys, Maille, Marchyllie, Maray, Martel, Mayeur Merlier, Mongène, Petit, Plaisance, Porquet Isabelle, Porquet Marcelle, Ribourg, Sagon, Singer, Thiroux, Taillier, Trinet, Taillant, Tailliez, Vandenbussche Thérèse, Vandenbussche Georgette, Vanneufville, Vermeulen, Wyshaert.

Le facteur d'Emmerin est arrêté

Nous annoncions mercredi qu'Henri Jung, le facteur d'Emmerin, avait été retrouvé. Plusieurs personnes l'avaient vu à Haubourdin où il venait coucher, ce qui prouvait qu'il ne craignait pas trop d'être inquiété. Cependant, hier matin, sur plainte d'une dame Boivin, habitant Emmerin, M. Vérin, juge d'instruction, a lancé contre Henri Jung un mandat d'arrêt et le facteur, trouvé à Lille, a été mis sous les verrous. Devant le juge il a avoué avoir dérobé à Mme Boivin une somme de cinquante francs, à lui confiée pour le paiement d'un loyer. Il dit avoir été soustrait dans le courrier qu'il abandonna. Il s'agirait d'une simple négligence dans le service. Aucune plainte n'a d'ailleurs été déposée à ce sujet par l'Administration des postes et jusqu'à présent Henri Jung n'a à répondre que du détournement de la somme de cinquante francs au préjudice de Mme Boivin.

Drame d'amour

A FOURMIES

Un jeune homme qui se tue d'un coup de couteau

Depuis quelque temps nous avons parlé à plusieurs reprises du sieur Fernand Bastien, âgé de 19 ans et demi, rattacheur, demeurant rue de Fourneau, nos lecteurs se souviennent notamment que cet ouvrier fut condamné pour avoir donné, dans la soirée du Mardi Gras, un coup de couteau au sieur Arthur Salfroid. Fernand Bastien qui n'était pas un méchant garçon au fond, fréquentait trop le cabaret et c'est ce qui l'a perdu. Il courtisait depuis environ deux ans une jeune soigneuse, Mlle Eugénie Boquillon, âgée de dix-neuf ans, demeurant avec sa mère, Mme Boquillon-Vasseaux, rue de l'Helpe, numéro 2, derrière le peignage anglais. Nos lecteurs se souviennent peut-être qu'il y a environ 7 ans, Mme Boquillon-Vasseaux, demeurant alors rue du Bétéché, faillit être tuée par son mari qui, dans un accès de folie furieuse, la larda littéralement de coups de tiers-point. Boquillon, à la suite de cette tentative meurtrière, fut interné à l'asile d'aliénés d'Armentières, où il est toujours. Mais revenons au drame de mardi soir. Depuis une quinzaine de jours, Fernand Bastien paraissait plus sombre que jamais, il avait eu, paraît-il, quelques petites chicanes avec sa bonne amie, chicanes sans importance comme il s'en produit de temps à autre entre amoureux se fréquentant depuis longtemps déjà ; il s'imaginait que Eugénie Boquillon ne voulait plus le voir, qu'elle l'avait remplacé dans son cœur, etc., etc. Qu'y avait-il de vrai dans ses suppositions, nous l'ignorons, la jeune fille toutefois affirme qu'elle était toujours fidèle à son ami et qu'il avait tort de se tourmenter. Bref, mardi vers huit heures du soir, Fernand Bastien arrivait rue de l'Helpe, mais au lieu d'entrer chez sa bonne amie, comme il en avait l'habitude, il s'assit contre un mur en face de la maison de celle qu'il aimait, et Mme Boquillon l'ayant aperçu, vint sur sa porte et lui dit amicalement : Que fais-tu là Fernand ? Pourquoi n'entres-tu pas ? Fernand entra, s'assit sur un banc près de la table sur laquelle la mère épluchait la salade pour le souper de la famille. Eugénie vaquait à divers travaux. Tout à coup il dit : Je vois bien que depuis 15 jours on n'a plus besoin de moi, mais samedi prochain, on verra ça, ni la mère ni la fille ne répondirent, affirment-elles. Tout à coup Fernand Bastien prit sur la table le long couteau de cuisine à lame pointue qui venait de servir à l'épluchage de la salade, puis fébrilement en disant simplement : Là, là, il se l'enfonça à deux reprises dans la poitrine, au côté gauche de la région thoracique, la lame pénétra dans la chair entre deux côtes d'une profondeur de 8 centimètres, ne faisant qu'une seule blessure, le poumon dut être atteint et une abondante hémorragie se produisit aussitôt.

Fernand Bastien s'affaissa d'abord sur le banc puis roula sur le carrelage de la chambre, tandis que les deux femmes épouvantées appelaient au secours.

Des voisins accoururent, on déposa le malheureux au milieu de la pièce sur un matelas, puis on lui donna des soins, il respirait difficilement et le sang suintait à ses lèvres, ses yeux vitreux disaient qu'il était mortellement atteint. Quand sa mère, qu'on avait été avertir arriva, il parut encore la reconnaître, mais ce fut le dernier signe d'intelligence qu'il donna. A 9 heures et demie il rendait le dernier soupir au moment même où arrivait M. le commissaire de police et M. le docteur Drapier. Les constatations médico-légales furent rapidement terminées, et le corps du désespéré fut transporté le soir même sur une civière, au domicile de sa mère, rue de Fourneau, numéro 22 bis.

Mme Bastien a encore d'autres fils dont un est actuellement soldat. Nous avons pu voir ce matin le couteau de cuisine qui a servi à Bastien pour se tuer. La lame de ce couteau est rouge de sang sur une longueur de 8 à 9 centimètres et mêlé à ce sang on remarque une légère couche graisseuse.

LES VOLEURS DE BÉTAIL A MARQUETTE

Des malfaiteurs se sont introduits, après avoir brisé la palissade qui l'entoure, dans la prairie de M. Wignolle, à Marquette, canton de Bauchain, et ont enlevé 9 bêtes à cornes et 2 poulains. D'autres bêtes devaient être également enlevées, car on les avait liées avec des cordes. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Emouvant suicide à Anzin

On se souvient du triple suicide survenu le 15 octobre dernier. Un instituteur de St-Saulve, M. Dutordoir, sa sœur et sa mère, s'étaient jetés dans l'Escaut à la suite d'une crise de neurasthénie aiguë. Depuis, leur père et époux, Jean-Baptiste Dutordoir, âgé de 70 ans, retraité de la Compagnie d'Anzin, demeurant à Saint-Saulve, menait une existence des plus lamentables à laquelle il a mis fin mercredi matin, en se jetant dans l'Escaut, derrière la citadelle, à l'endroit même où, il y a huit mois, les siens avaient été chercher la mort.

Avant de mettre à exécution son fatal projet, Dutordoir avait écrit trois lettres : une, contenant une somme de 20 francs destinés à ceux qui retireraient son corps du canal, adressée à M. Poiret, inspecteur primaire ; une autre à M. Pigiowski, commissaire de police ; la troisième à M. Dellaux, camionneur.

Pour ne pas aller à la dérive, Dutordoir avait pris la précaution de s'attacher avec une ficelle. Dans son chapeau on a trouvé une photographie de son fils et un numéro de journal relatant le suicide de sa famille en octobre dernier. Le corps a été transporté à la Morgue en attendant l'inhumation qui aura lieu au cimetière Saint-Roch, dans le caveau de famille.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE des Conférences Populaires

Section de Lallaing

A Lallaing. — La société républicaine des Conférences populaires a eu, le 16 juin courant, à 8 heures du soir, salle Gomez Louis, sous la présidence de M. Wilmot Alexandre, maire de Sin-le-Noble, conseiller général. Le bureau comprenait : M. Vertray Joseph, horticulteur, chevalier du Mérite agricole, président de cette section ; M. Désiré Caron, conseiller municipal, officier du Mérite agricole, délégué de la section, et M. Vertray Ernest, secrétaire de mairie. Bien que beaucoup de républicains de Lallaing se trouvaient absents, à cause de divers Congrès ayant lieu dans deux communes voisines, l'auditoire comprenait environ 150 personnes. La conférence avait pour sujet : « Les bienfaits de l'école laïque ». M. Bernard, avocat à la Cour d'appel de Paris, développa avec éloquence le sujet précité, aux applaudissements de tous les assistants.

Les votes de nos députés

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés au cours de la séance du mardi 18 courant sur le renvoi à vendredi de l'interpellation de M. Aldy, au sujet des mesures judiciaires décidées contre les viticulteurs du Midi.

Ont voté pour : MM. Bar, Cochin, Daurelle, [illegible], Dron, [illegible], Lemire, Le Roy, Morel, Papelard, Pichon, Ribot, Rose, [illegible], Vandame.

Ont voté contre : MM. Basly, Delory, Durre, Ghesquière, Goniaux, Guesde, Lamendin, Molin, Selle.

Sont absents : M. Groussau.

Par 380 voix contre 153, la Chambre a adopté le renvoi.

Scrutin sur le premier paragraphe de l'amendement de M. Aldy au projet de loi relatif au mouillage des vins ainsi conçu : « Toute fabrication de vin de sucre ou de vin de marc est interdite. » Tous nos députés ont voté contre.

Par 328 voix contre 201, la Chambre n'a pas adopté.

C'est par erreur que, dans notre compte rendu du vote sur l'amendement de M. Camuzet (surtaxe de 40 francs sur les sucres), nous avons porté M. Guislain comme ayant voté pour. En réalité, M. Guislain a voté contre.

Presse régionale. — On annonce l'apparition dans les cantons de Seclin, d'Haubourdin, de Cysoing et de Pont-à-Marcq d'un journal hebdomadaire : « Le Petit Régional ». Nous lui souhaitons la bienvenue.

La fête des Sauveteurs à Boulogne. — La fête des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais a eu lieu dimanche à Boulogne par un temps splendide. Les vins d'honneur furent offerts à la mairie. M. Péron, maire de Boulogne, a souhaité la bienvenue aux Sauveteurs. L'assemblée annuelle des Sauveteurs suivie de la distribution des récompenses, a eu lieu dans l'après-midi, au théâtre, sous la présidence de M. Trèves, directeur de la marine marchande. Un banquet, auquel assistaient 480 convives, a été donné le soir au Casino. Plusieurs discours y ont été prononcés.

Voici les récompenses accordées aux vieux marins : MM. Alfred Avisse, François Velart, Jules Bevois, Pierre Bourgeois, Jean Bernier, François Briard, Alexandre Bruchet, Pierre Dauger, Pierre Delsourt, Guillaume Delpierre, Louis Delpierre, pilote; Pierre Dernoy, Pierre Duboerli, Auguste Dujardin, marin au sabotage; Charles Ducarne, Louis Etienne, [illegible], Jacques Leleu, patron de bateau; Auguste Mequin, Guillaume Fayen, [illegible], Achille Télard, Pierre Télard, chef pilote, Jean-Baptiste Vatel. Après la nomination des lauréats, Mlle Brunet vient déclamer une superbe pièce en vers, à l'adresse des braves Sauveteurs. Cette poésie, due à la plume de M. Lacastagne, fait couler des larmes. M. le secrétaire général propose alors aux Sauveteurs d'adresser à leur chef, M. le président Cottignies, de Lille, empêché par la maladie d'assister à cette cérémonie, le télégramme suivant : « Les Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais, réunis place du Théâtre, prient M. Cottignies de croire à leur profond attachement et font des vœux sincères pour son prompt rétablissement. »

Le secrétaire remercie les généreux donateurs de l'œuvre parmi lesquels nous entendons citer la ville de Lille; il adresse également ses remerciements au général Lebon, commandant le 1er corps d'armée, pour s'être fait représenter à cette belle fête, et donne lecture du palmarès. Voici les noms des principaux lauréats : Grand diplôme d'honneur : M. Joseph Evrard, pilote — Prix du Conseil général du Nord : M. Alfred Brunet, pilote. — Médailles d'or : MM. Louis Tomasi, commissaire de police à Denain; Eugène Rohaut, architecte à Douai; Vandevendriek, administrateur de la société, à Lille. — Médailles de vermeil : MM. Julien Daussy, magasinier à Lille; Adolphe Favier, administrateur de la société, à Lille. — Médailles d'argent : MM. Emile Decreus, 18 ans, écolier à Merville; Achille Laure, maître cordonnier à Lille. — Médailles de bronze : MM. Léon Decramez, pharmacien à Lille; Désiré Flament, mécanicien à Lille, Gustave Neydt, contremaître à Lille; Philippe Pigielon, constructeur à Lille; Honoré Trachez, tuilier à Lille. M. le maire de Boulogne a décerné, pour dévouement et brillants services, la médaille d'honneur à MM. Magnier, brigadier de la police municipale, et Bist, clairon de la compagnie des sapeurs-pompiers de Boulogne.

Récompenses au dévouement. — Sur la proposition du ministre de l'Intérieur, les récompenses suivantes ont été décernées pour actes de courage et de dévouement :

Médaille d'argent de 2e classe, M. Henri Planque, conseiller municipal à Haubourdin : le 30 [illegible] 1907, a exposé sa vie en arrêtant un cheval emporté ; déjà titulaire d'une médaille de bronze.

Médaille de bronze, M. Joseph Haimedier, brigadier de douane à Feignies : le 11 février 1907, a couru le plus grand danger en sauvant un soldat qui allait être écrasé par un train.

Mentions honorables. — M. César-Dominique Millieut, ouvrier de filature à Watten : en février 1904, 26 février et 20 avril 1906, s'est signalé en plusieurs circonstances, notamment en sauvant une femme en danger de se noyer.

M. Gustave-Charles Lieu, préposé d'octroi à Lille, en avril 1906 et en mars 1907, s'est signalé plusieurs fois en accomplissant des actes de dévouement.

M. Georges-Désiré Desreux, préposé d'octroi à Lille, le 28 mars 1907, a couru un sérieux danger en arrêtant des chevaux emportés.

M. Emile-Désiré Berle, agent de police en retraite à Roubaix, en mars 1907, s'est signalé dans deux circonstances et notamment en abattant un chien atteint de la rage ; déjà titulaire d'une mention honorable.

M. Henri-Jules-François Noyen, pharmacien à Roubaix, le 3 mars 1907, a été [illegible] en arrêtant un cheval emporté.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

ACCIDENTS

Armentières. — M. Armand Barbot, 26 ans, maçon, demeurant rue du Lion d'Or, à Houplines, travaillait lundi matin, vers 10 heures, à démolir la toiture de la filature incendiée de MM. Pouchain et Decroix. Tout à coup, entraîné par le poids du madrier qu'il maniait, il perdit l'équilibre et vint tomber à cheval sur une planche garnie de clous. Il a été sérieusement blessé au bas-ventre.

Lens. — Aux mines de Lens, on signale les accidents suivants : à la fosse n° 1, le rouleur Arthur Michel, 14 ans, a été contusionné à la jambe gauche en posant une enrayure sous une roue de berline ; à la fosse n° 4, le mineur Fortuné Toulouse, 27 ans, a reçu sur le pied gauche une pierre qui le blessa assez fortement et l'aide au mur, Emile Marquilly, 29 ans, a été blessé au mollet gauche par la chute d'un bloc de charbon ; à la fosse n° 4, l'aide-mineur Charles Lombart, 18 ans, a été blessé au poignet gauche par une berline.

VOLS

Bergues. — Importantes arrestations. — L'enquête ouverte sur les vols audacieux commis à Bergues par l'Autrichien Forman, continue et l'opinion de la justice est qu'on se trouve en présence d'un malfaiteur des plus dangereux, qui doit avoir de nombreux méfaits à se reprocher.

Armentières. — Mme Gallo, 60, rue du Chauffour, a porté plainte pour vol d'un porte-monnaie contenant 10 fr. 40, qu'un individu inconnu lui aurait dérobé chez elle, lundi soir.

Loos. — Pendant la [illegible] qui eut lieu dimanche après-midi, une bicyclette, appartenant à M. Louis Hoterman, fut dérobée dans la cour de l'estaminet tenu par M. Egaillé, boucher, place de l'Eglise.

Hénin-Liétard. — Olievean J.Eie, a été arrêté par les gendarmes Berambaut et Croquet, et transféré à la maison d'arrêt de Béthune, en vertu du jugement le condamnant à 40 jours de prison pour abus de confiance.

VIOLENCES

Hénin-Liétard. — Pour un motif futile, les époux Demelin-Roussel, demeurant coron de la Filature, ont roué de coups M. Charles Roussel, 65 ans, cultivateur, rue Hénocq. Procès-verbal.

Hénin-Liétard. — Sur une plainte adressée à M. le commissaire de police, une enquête suivie de l'arrestation de la femme V...., née F...., inculpée de violences envers son enfant. La femme est actuellement au parquet.

— M. Bourgeois Louis, photographe, a été assailli, vers dix heures du soir, par le [illegible] Albans, rue [illegible]. Procès-verbal.

— Le [illegible] Raison, s'étant querellé avec la fille Petit, [illegible]. La fille Petit frappa Raison de son [illegible] ; [illegible] la réciproque avec le même objet. Procès-verbal réciproque a été dressé.

Dernière Heure

La Révolte du Midi

Contre la sous-préfecture de Narbonne

Narbonne, 19 juin.

Une bande d'émeutiers a essayé de se jeter à l'assaut de la sous-préfecture tentant de défoncer les portes de l'immeuble. La police, sous les ordres du sous-préfet, les a repoussés.

Marcelin Albert est-il prisonnier ?

Paris, 19 juin.

Au ministère de l'Intérieur, on n'a aucune confirmation de la nouvelle d'après laquelle Marcelin Albert se serait constitué prisonnier. De plus, l'Agence Fournier n'a reçu de la région en révolte aucun télégramme depuis huit heures du soir, ce qui laisse supposer que les lignes télégraphiques sont accaparées par les troupes. On est porté à déduire de cet état de choses que de graves événements se passent dans le Midi.

Encore le refus de l'impôt

Chalon-sur-Saône, 19 juin.

Le syndicat viticole d'Aluze en Bourgogne, par une délibération qu'il vient de tenir, approuve la rébellion des viticulteurs du Midi et vote le refus de l'impôt, en alléguant que le Gouvernement n'a rien fait pour réprimer la fraude.

A LA CHAMBRE

Le débat de vendredi

Paris, 19 juin.

Le groupe de l'alliance républicaine démocratique a voté l'ordre du jour suivant :

Le groupe, après avoir examiné la situation politique résultant des circonstances actuelles, estime qu'il est du devoir strict de tous les républicains de soutenir le gouvernement, décidé à assurer le respect de la loi et le rétablissement de l'ordre, et à défendre les institutions démocratiques contre les violences et les critiques de ceux qui [illegible] à compromettre le régime républicain et les intérêts de la Patrie.

L'AFFAIRE NÈGRE A LILLE

Au sujet du différend qui s'est élevé entre M. Nègre, professeur à l'Institut électrotechnique, et le recteur de l'Université de Lille, nous croyons savoir que M. Nègre, secrétaire général de la Fédération des syndicats d'instituteurs, et frère du professeur en cause, a saisi de l'incident les comités exécutifs des partis socialistes, radical et radical-socialiste, ainsi que la Ligue des Droits de l'Homme, dans le but de prévenir une révocation dont l'auteur de la circulaire aux Lycées aurait été menacé.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 19 juin.

[illegible]

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Fourmies. — Lundi à 11 heures du matin, a été célébré le mariage de M. Adolphe Luc, ingénieur, fils du fondateur de l'imprimerie Fourmisienne, avec sa voisine et amie d'enfance, Mlle Emilie Mabille, fille de M. et Mme Mabille-Piette, négociants en laines, rue de Wignehies. Les témoins étaient : du côté de Mlle Mabille, M. le docteur Bourbon, de Wignehies, son oncle, et M. Albert Lobert, négociant à Valenciennes, son cousin ; du côté de M. Luc, M. René Castin, avoué à Briey, son cousin, et M. Auguste Debargue père, ami de sa famille.

DEUIL

A Tourcoing. — M. Eugène Lernigeaux, négociant rue des Rouets, est mort presque subitement mardi à 1 heure ½ de l'après-midi, emporté par une embolie, un peu après son dîner. Il était âgé de 73 ans, et conseiller municipal républicain. Nous adressons à sa famille nos bien sincères condoléances.

A Arras. — Les funérailles de Mme Galampoix ont eu lieu mercredi matin, au milieu d'une affluence considérable. M. Desleux, le sympathique principal du collège d'Arras et tout le personnel, les élèves, avaient tenu à donner à M. Galampoix et à sa famille un témoignage de leur estime en assistant aux obsèques.

A Béthune. — Les funérailles de M. Albert Légillon, maire de Béthune, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, juge honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, ont eu lieu en grande pompe mercredi à 11 heures du matin. Le cortège était très nombreux. Les corps constitués, les corporations et presque toutes les sociétés de la ville étaient représentés par des délégations. Il y avait un grand nombre de couronnes. Sur tout le parcours, l'Harmonie municipale des sapeurs-pompiers, dirigée par M. A. Philippe, a joué des marches funèbres. Les cordons du poêle étaient tenus d'un côté par MM. Flament, bâtonnier de l'ordre des avocats, Achille Fanien, ancien député du Pas-de-Calais, Boudenoot, sénateur, Trépont, Préfet du Pas-de-Calais, de l'autre, par MM. Guilleman, distillateur à Noeux, ami personnel du défunt, Serris, premier adjoint au maire, Maquet, président du Tribunal et Fernand Bar, député. Sur le cercueil étaient placées la robe et la toque d'avocat de M. Légillon ; derrière, M. Lefebvre, concierge de la mairie, portait sur un coussin la croix de la légion d'honneur. Le deuil était conduit par les trois fils du défunt, MM. André, Albert et Henri Légillon, qu'accompagnaient deux amis de M. Légillon, [illegible]. Derrière les délégations suivaient en foule les notabilités de la ville et de la région. Au cimetière, des discours ont été prononcés par M. Trépont, Préfet, Boudenoot, sénateur, Fernand Bar, député, Serris, premier adjoint au maire de Béthune, Ch. Flament, conseiller municipal, bâtonnier de l'ordre des avocats, et Achille Fanien, ancien député. Tout s'est passé dans un ordre parfait, [illegible]

LILLE

Une femme assassinée RUE MANUEL

L'autopsie du cadavre de [illegible]

M. le docteur [illegible] a procédé, [illegible] à six heures du soir, [illegible] juge d'instruction, à l'autopsie du cadavre de Mme [illegible] victime du crime de la rue Manuel. [illegible] graves. Mais un peu plus bas, au [illegible] gauche, on remarque une fracture [illegible] mortelle par suite de l'épanchement [illegible] qu'elle provoqua. [illegible] provient d'un choc contre un objet [illegible]. Il est probable [illegible] ment légal.

Les Perceurs de Murailles

L'arrestation de Smith et de Dupont. — Ce qu'on en pense et ce qu'on en dit.

Les motifs de l'arrestation de Smith et de Charles Dupont ont causé dans le [illegible] monde dont les malandrins faisaient partie, une vive émotion. Plusieurs d'entre eux, inquiets même de connaître le sort réservé à leurs amis et notamment à Charles Dupont, se sont rendus au bureau de la Sûreté où ils ont demandé si les bruits répandus en ville étaient exacts.

Avec force gestes ils ont essayé de démontrer que l'honorabilité de leurs camarades et surtout de Dupont, était hors de soupçon.

M. Parinet n'a pu mieux faire pour les dissuader de cette opinion que de leur montrer le superbe outillage du cambrioleur américain.

Ils s'en sont retirés évidemment très surpris. La surprise de certains était [illegible] dissimulée et pouvait faire croire que leur visite n'était point seulement motivée par la curiosité mais aussi par le souci de se disculper.

Dupont ne serait pas seul coupable

Nous avons pu voir à la sortie du poste un d'entre eux qui, après nous avoir raconté comment Smith fut introduit près de lui et de ses amis, nous a laissé comprendre que d'autres étaient bien plus coupables que Dupont :

« C'était au lendemain de l'arrivée du cambrioleur, nous a raconté notre interlocuteur, quand Dupont entra au café Belle-Vue et, s'approchant immédiatement de notre table nous présenta Smith. C'était à l'en croire un représentant de bijouterie, un vieil ami qu'il avait jadis connu à Ostende et qui, plusieurs années auparavant, avait séjourné dans une villa de Lambersart.

Smith était d'ailleurs aristocratique et abondamment muni d'argent ; nous n'avions donc aucune raison de l'évincer et c'est ainsi qu'il ne tarda pas à faire partie de notre cercle. »

— Mais cependant, ajoutons-nous, Charles Dupont absolument dénué de ressources devait connaître la situation de son ami, et ne pas ignorer qu'il avait été maintes fois condamné pour vagabondage spécial. N'a-t-il pas, à votre avis, coopéré à la vente des bijoux ?

A cette demande notre interlocuteur ne peut que répondre évasivement. A son avis Dupont n'a rien fait de répréhensible. D'autres, termine-t-il, ont peut-être aidé Smith, mais quant à la culpabilité de Dupont, je n'y crois pas.

Smith a-t-il des complices ?

Abandonnant notre personnage à ses pensées et à l'opinion bien ferme qu'il exprime sur le compte de son bon ami Dupont, nous recherchons quels peuvent être les individus auxquels il vient de faire allusion. Nos investigations ne sont pas difficiles et, rapidement, nous apprenons que l'un d'eux a vendu de nombreux bijoux chez l'un de ses amis et qu'un autre, nommé T..., à la veille de l'arrestation s'est dirigé vers [illegible] York sous le vague prétexte de placer des objets de fantaisie et a emporté une partie des bijoux que l'Américain lui avait confiés par l'intermédiaire de Dupont. On nous dit même que pour donner le change, il s'est fait adresser un câblogramme annonçant l'arrestation de son ami, voulant ainsi faire supposer que ce ne sont pas les événements qui l'ont forcé à prendre la fuite.

Cet individu, représentant de commerce, lui aussi, sera sans nul doute l'objet d'un mandat d'arrêt.

Quel est cet homme ?

Mme Maquet, demeurant rue d'Amiens [illegible] et chez qui Smith avait loué deux pièces du rez-de-chaussée, a reçu, mardi soir, la visite d'un individu dont les allures lui ont paru étranges. Après avoir fait connaître qu'il était au courant de l'arrestation de l'Américain, cet individu, qui ressemblait étonnamment à Smith, a réclamé son petit [illegible] que la police avait laissé à la disposition de la propriétaire.

Mme Maquet lui ayant répondu que [illegible] avait été placé [illegible], le visiteur, qui semblait très ému, s'est retiré en annonçant que « Mme Smith » serait [illegible] venue le reprendre.

Mme Maquet en a informé la justice.

Le départ de Smith

Solidement enchaînés et conduits par deux gendarmes, Smith et Dupont ont pris, mercredi matin, à 8 heures 30, le train à destination de Paris.

L'effondrement de la rue de Wazemmes. — Nous avons annoncé la mort de M. Vanderstock, le cabaretier de la rue de Wazemmes, dont la maison s'est écroulée lundi dernier. Cette nouvelle s'était en effet répandue [illegible] dans le quartier [illegible]. L'état du cabaretier s'est au contraire quelque peu amélioré.

Un peintre tombé d'une échelle au Palais-Rameau. — Nous relations hier [illegible] la chute grave d'un [illegible] M. Julien Vanteaux, 20 ans, [illegible] rue du Marché-aux-Bêtes, [illegible]

[illegible]